



Cher(e)s toutes et tous,

L'année écoulée s'est inscrite dans la continuité des évolutions engagées au sein de notre fédération, de nos contributions dans les instances participatives, et de la construction de nouveaux projets dans un contexte d'adaptation au changement climatique qui doit être respectueux de l'environnement et protecteur de la biodiversité.

Nous avons mis en œuvre notre plan d'action « Ambitions 2021 » lancé fin 2018 dans la suite de notre volonté de transformation, et des conclusions issues d'une large réflexion qui a fait l'objet d'un accompagnement dédié (Dispositif Local d'Accompagnement).

Cela s'est traduit au long des derniers mois par une concertation commune sous forme de consultations et de groupes de travail sur les 3 volets identifiés : gouvernance, chaîne d'expertises et communication. Elle a abouti à un séminaire de restitution et d'échanges sur les propositions issues des travaux. Suite à la délibération du conseil d'administration en décembre 2019, une phase de rédaction finale des documents statutaires s'est engagée. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes bénévoles et salariées qui se sont fortement investies au sein des associations pour ce projet structurant, et dans la perspective exprimée ensemble d'une meilleure cohésion de notre réseau France Nature Environnement Centre Val-de-Loire dans ses valeurs et décisions communes ; ainsi que pour un renforcement du service de la fédération auprès de ses associations adhérentes.

Nous entrons désormais dans une phase renouvelée de notre fonctionnement fédéral avec une transformation fonctionnelle et organisationnelle clarifiée, qui doit aussi nous rendre plus efficaces et réactifs dans nos missions.

Sur le plan de la gouvernance, nous avons abouti à la rédaction de nouveaux statuts, votés lors de notre Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2020.

Ils définissent des nouvelles modalités d'adhésion à la fédération et de participation au sein du conseil d'administration, avec un renforcement de la responsabilité propre à chaque association en termes d'engagement au sein du réseau commun. Chaque association y trouve l'opportunité d'y choisir la place qui lui correspond le mieux, au regard de ses propres motivations et de ses possibilités d'investissement.

Sur ce que nous avons appelé notre chaîne d'expertise, une méthodologie de travail et de concertation en réseau est identifiée et inscrite dans la proposition de notre règlement intérieur. Elle doit favoriser l'échange collaboratif et une articulation bénéfique entre bénévoles et équipes salariées.

Cette espace d'échange, de formation et de mutualisation est ouvert à toute personne qui souhaite y contribuer pour apporter l'expérience de son association au travers de ses propres domaines d'intérêts et de ses compétences. Il peut prendre la forme de groupes de travail, de réseaux thématiques, d'identification de personnes ressources ou référentes et, sur avis du conseil d'administration, ouvre aussi la possibilité de représentations fédérales dans les différentes instances où nous siégeons.

La valorisation de ce mode de fonctionnement pour notre communication et notre notoriété est désormais un enjeu clé, notamment autour de la construction de plaidoyers communs sur les sujets pour lesquels cette expertise et notre capacité à proposer des solutions sont attendues par nos interlocuteurs et partenaires.

Notre identité, nos valeurs, nos engagements, et nos relations respectives en termes de droits de devoirs sont aussi maintenant inscrits dans une charte fédérale.

Celle-ci ré-affirme notre rôle essentiel de porte-parole de la nature, face aux situations d'urgences environnementales et climatiques.

Elle confirme le professionnalisme et la bienveillance qui doivent guider nos positionnements et nos actions issus de notre connaissance du terrain.

Elle conforte la fédération dans son rôle de soutien à ses associations adhérentes pour la réalisation de leurs missions, ainsi que leur consultation et notre concertation pour son action de plaidoyer et de représentation à l'échelon régional. Ceci, afin d'y affirmer les intérêts et les positionnements du réseau.

Concernant l'implication de la fédération dans les instances participatives, nous pouvons cette année encore faire un focus particulier sur le SRADDET dont la version finale a été votée par le conseil régional en décembre 2019.

Nous avons transmis entre temps aux interlocuteurs régionaux un avis global sur sa rédaction, ainsi qu'une contribution détaillée à l'enquête publique. Un point de vigilance fort y a été inscrit sur la responsabilité de préservation et de restauration de la biodiversité qui doit faire l'objet d'objectifs chiffrés et mesurables, et d'inscriptions claires dans les documents d'urbanisme territoriaux.

L'enjeu majeur à présent est une appropriation responsable et transverse par les différents acteurs, pour des actions concrètes, sur le terrain. Cela implique une transformation forte, dans la durée, des politiques territoriales et de leurs budgets associés.

Le projet « Objectif Climat 2030 » est désormais aussi engagé de manière opérationnelle avec les premières communes accompagnées en région par les associations, et la réalisation un cahier d'accompagnement méthodologique et de fiches d'actions.

La pertinence de cette action, dans le contexte d'urgence climatique que nous connaissons, est accueillie favorablement et soutenue par nos partenaires (Agence de l'Eau et Conseil Régional).

Un bon relai de communication est indispensable pour une appropriation large des collectivités et un déploiement sur l'ensemble de nos territoires, comme cela a été le cas pour l'Opération Zéro Pesticides.

Ce projet est complémentaire de la poursuite de notre engagement dans les Inventaires de Biodiversité Communales, à encourager pareillement dans l'opportunité du renouvellement cette année de conseil municipaux. Ils sont déterminants pour la connaissance et une prise de conscience des enjeux par les habitant(e)s.

Ils sont source de développement d'actions concrètes de préservation et de restauration des fonctionnalités écologiques sur le terrain.

Nous avons la possibilité de positionner le projet « Objectif Climat 2030 » dans le cadre d'un engagement au sein de la COP régionale, pour laquelle nous sommes aussi à l'initiative de la construction d'une coalition sur le volet biodiversité.

Cette proposition de coalition inclut les thématiques habitat /préservation de la biodiversité et énergies renouvelables /préservation de la biodiversité.

Nous resterons cependant vigilants sur sa possibilité de déploiement opérationnelle en termes de ressources et de financements, avant de le démarrer de manière effective.

Nous nous inscrivons par ailleurs sur une thématique bocage qui doit être portée plus spécifiquement au sein de la récente Agence Régionale de la Biodiversité dont nous sommes membres.

Ensuite, nous devons concentrer encore nos efforts sur notre cœur d'expertise au travers de la valorisation de nos données naturalistes, et la mise à disposition pour notre réseau et nos partenaires d'un portail régional ; sujet sur lequel notre mobilisation a peine à concrétiser une solution jusqu'à ce jour, et ce, malgré une implication bénévole soutenue qui garde toute sa valeur pour l'obtention d'un résultat.

2020 doit être l'année de la réalisation. L'outil que présentera l'outil de visualisation désormais déterminé, ne pourra être cependant immédiatement et complètement exhaustive, car elle doit prioritairement être consensuelle, pratique et efficace sur sa finalité première d'utilisation : une mise en commun à l'échelle du réseau, qui confortera son autonomie pour dynamiser notre d'expertise et produire des analyses ; ainsi qu'une base d'aide à la décision pour les collectivités et autres partenaires. La construction de fonctionnalités nouvelles restera cependant possible à mesure de son utilisation et de l'évolution des besoins d'informations et d'analyse.

Nous restons aussi attentifs aux décisions prochaines sur les actions juridiques que nous portons à ce jour.

Celles concernant les arrêtés préfectoraux *Zones de non traitement et définition des points d'eau* doivent aboutir prochainement, avec au cours de 2019 des jugements dans d'autres régions qui donnent raison aux réseaux des associations de protection de la nature et de l'environnement, et une audience commune ayant eu lieu en mars 2020 pour 5 de nos départements en Centre-Val de Loire. Ce sujet a également été pointé cette année par la problématique des ZNT à proximité des zones d'habitation, pour laquelle nous nous sommes concertés et avons produit un positionnement pour un plaidoyer fédéral.

Ensuite, l'année 2019 a été de nouveau l'occasion pour France Nature Environnement Centre-Val de Loire, son association membre Mardiéval et le collectif citoyen « Le village de la Loire » de prendre position et de porter la voix de la nature dans les tribunaux dans le cadre du projet de déviation de la RD921 et du pont de Mardié (département du Loiret). Les travaux s'accroissent désormais sur le terrain et on ne peut que déplorer les destructions brutales et irréversibles déjà réalisées. Les menaces que font peser ce projet sur l'écosystème ligérien ont pourtant été clairement identifiées et l'alerte a été donnée juridiquement par la dépose de « référés-suspensions » au tribunal administratif, afin d'épargner ce patrimoine naturel. Des jugements sur le fond sont attendus pour 2020.

Faut-il encore rappeler la non-pertinence de ce projet routier emblématique qui va à l'encontre des objectifs majeurs de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, et qui ne répond pas aux enjeux urgents de préservation et de reconquête de la biodiversité ?

Il ne peut bien sûr ici être cité tous les sujets d'actions et de mobilisations pour cette année qui a été une nouvelle fois très dense. La participation reste par exemple active au sein des associations et à la fédération pour les mobilisations citoyennes climats et pesticides, ainsi que pour la vigilance nature et l'actualité des événements qui nous interpellent dans nos vies associatives.

Il y a eu un fort engagement bénévole et un effort constant de notre équipe salariée sur leurs missions respectives.

A l'ensemble des bénévoles investis pour nos travaux et représentations, j'adresse mes chaleureux remerciements et formule aussi le souhait de pouvoir susciter d'autres vocations au sein de notre réseau, en lien avec chaque association. Notre organisation renouvelée doit le permettre de manière sereine et dans une commune confiance.

Nous avons aussi une pensée affectueuse d'hommage à notre ami Jean Louis Posté, qui nous a quitté tout récemment, et qui s'était durablement investi au sein de la fédération.

A l'ensemble de notre équipe salariée, je leur exprime de nouveau ma reconnaissance et un fort soutien, notamment dans leur mission collective de coordination fédérale, et aussi particulièrement pour leur support et contribution active dans l'organisation et le bon déroulement de notre plan d'action « Ambitions 2021 ».

L'équipe s'est complétée en 2019 avec l'intégration de notre Chargée de mission communication et plaidoyer. Nous savons qu'elle évolue de nouveau en 2020, avec le choix de notre Coordinateur eau et agriculture de poursuivre sa carrière professionnelle vers d'autres horizons. Nous pouvons ici sincèrement le remercier pour la constance de son implication et le professionnalisme qu'il a développé sur son poste au cours des 10 années qu'il a passées avec nous au sein de la fédération, tout en lui souhaitant aussi très bonne continuation dans ses nouveaux projets.

Enfin, nous avons des interrogations sur l'équilibre financier de notre structure au regard de la conjoncture projets et de notre ré-organisation en cours. Nous terminons cependant l'exercice 2019 sur un résultat financier positif confortable qui pourra contribuer à lisser cette phase de ré-organisation et possiblement stabiliser l'exercice 2020, sur lequel la visibilité complète ne peut encore être pleinement actée à ce jour. Nous pouvons ici être reconnaissants envers la vigilance et la rigueur de gestion budgétaire portée par notre directrice et notre trésorier.

Nous avons franchi cette année une étape importante de transformation organisationnelle et fonctionnelle pour notre réseau. Elle doit nous donner confiance et agilité dans nos actions aux regard des mutations rapides conjoncturelles liées à l'accélération des conséquences environnementales et sociales des effets du changement climatique.

Notre rôle est d'y être vigilants pour nos territoires, c'est à dire fermes et impartiaux sur nos positionnements servant un intérêt commun, mais aussi bienveillants et efficaces dans le déploiement de solutions bénéfiques à la société qui préservent durablement l'environnement et la biodiversité. Solutions qui nous motivent collectivement dans nos aspirations.

Bien à vous,

Samuel Senave